



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00493**

DE : **MME MAY (SAANICH—GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 14 JUIN 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SERGE CORMIER**

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Pêches et Océans Canada s'est engagé à la conservation et à la protection des mammifères marins et à collaborer avec les entreprises de tourisme, les organisations autochtones et environnementales ainsi qu'avec les autres ministères fédéraux concernés pour sensibiliser la population canadienne au sujet de la conservation des mammifères marins, tout en lui fournissant des occasions d'en apprendre davantage sur la vie des mammifères marins à l'état sauvage.

Les épaulards résidents du Sud sont inscrits comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada et bénéficient donc d'une protection particulière contre le harcèlement aux termes de la loi canadienne. Le Ministère a publié sur son site Web des conseils sur l'observation des baleines pour les plaisanciers afin de s'assurer que le public a des interactions agréables avec les mammifères marins tout en réduisant le risque de les déranger. De plus, Pêches et Océans Canada ainsi que la National Oceanic and Atmospheric Administration, la Pacific Whale Watch Association et d'autres intervenants ont élaboré des lignes directrices sur la distance minimale à respecter par les navires.

Le Ministère est responsable de la mise en œuvre et de l'application du *Règlement sur les mammifères marins* pris en vertu de la *Loi sur les pêches*, qui interdit la perturbation de mammifères marins, dont

l'épaulard résident du Sud, et qui peut servir à atténuer partiellement les expositions aux humains et les interactions répétées avec eux, qui peuvent interrompre ou empêcher le déroulement des processus vitaux normaux (p. ex., accouplement, mise bas et maternage), habituer les animaux aux activités des humains et menacer, de façon générale, la survie de certains animaux. Le Ministère travaille aussi étroitement avec d'autres territoires et des organisations non gouvernementales pour préparer et fournir des activités et des programmes d'éducation et de sensibilisation liés à l'atténuation des répercussions des activités humaines sur les cétacés (p. ex., directives « Respectez les baleines »).